



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 02/04/2025
Et
Publication ou notification du : 02/04/2025

L'an 2025, le 24 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEVALLEE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/03/2025.

Présents : Mme DEVALLEE Pascale, Maire, Mmes : COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, MERCIER Céline, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, DEVALLEE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Excusé(s) : Mme BONZON Marie-Claude
Absent(s) ayant donné procuration : Mme LABREVOIT Sandrine à Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, MM : CHAMPION Pierre à M. BONZON Sébastien, SIMONIN Denis à Mme DEVALLEE Pascale
Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : M. ROBIN Xavier

21/2025 – CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : mise à disposition d'un délaissé communal

Monsieur Tarbé expose à l'assemblée l'occupation du domaine public, rue de la Frillière, par l'existence d'un dispositif d'assainissement individuel privé.

Lors d'un récent contrôle de ce dispositif, le SATESE a préconisé l'installation d'une micro-station, qui nécessite le remplacement de la fosse septique actuelle sur le même site, accotement de la voirie relevant du domaine public communal.

En vue de régulariser la situation, il est proposé la validation de la convention d'occupation temporaire du domaine public, dont le projet est joint.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L 2121-29,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, articles L2111-1 à 2111-3,

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser l'existence d'une fosse septique installée 41 rue de la Frillière, sous l'accotement de la voirie, domaine public communal,

Considérant le projet de convention joint soumis à approbation,

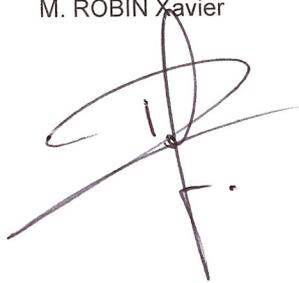
Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public ;
- D'autoriser Madame Le Maire ou son représentant, M. Tarbé, adjoint délégué, à signer la convention sus-visée et tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2025

Le Secrétaire de Séance
M. ROBIN Xavier



Le Maire
Pascale DEVALLÉE

